

RAPPORT D'ACTIVITÉ

EXERCICE 2023

IMPRO-SESSAD-EMAPE

Denise Clère



Directrice: Frédérique FALCO

Association ACOLEA AMPH-Médico-Social

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna Sauri Lopez

SOMMAIRE

1.	Activité et personnel	p. 3-4
1.1.	Activité	p. 3
1.2	Personnels	p. 4
2.	Faits marquants et suivi de la démarche qualité	p. 5-10
2.1	Faits marquants en faveur de la diversification et l'externalisation des parcours en vue du nouveau projet d'établissement 2023-2028	p. 7
a.	D'une offre scolaire uniforme interne à une offre diversifiée interne ou externe en réponse aux besoins et aux attentes	p. 7
b.	D'une offre scolaire uniforme interne à une offre diversifiée interne et/ou externe en réponse aux besoins et aux attentes	p. 7
2.2	Au-delà de la scolarité, la diversification et l'externalisation des parcours se développent dans d'autres domaines en appui de partenaires territoriaux	p. 8
2.3	Expression et participation des jeunes accompagnés et de leurs parents	p. 9
2.4	Incidents et actions de prévention et gestion des risques	p. 10
3.	Parcours des personnes accompagnées : admissions, accompagnements et sorties	p. 11-16
4.	EMAPE	p. 16-29
5.	Locaux et moyens matériels	p. 30
6.	Perspectives 2024	p. 30

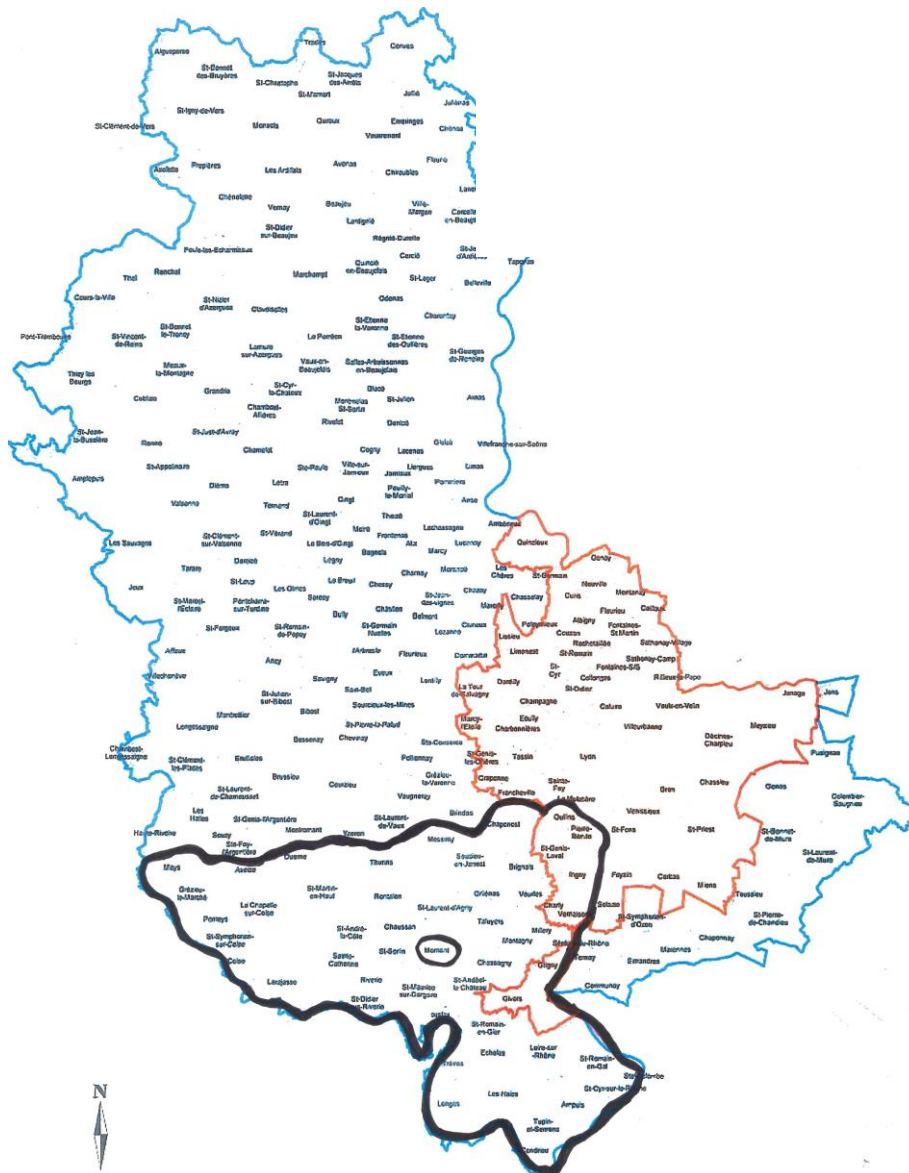
1. Activité et personnel

1.1. Activité

L'IMPRO accueille 55 jeunes de 6 à 20 ans, porteurs de troubles du développement intellectuel avec ou sans troubles associés selon de modalités diverses (internat, semi internat, accueil de jour, SESSAD, équipe mobile d'appui à la scolarisation)

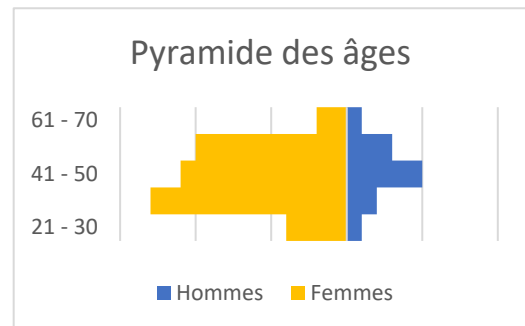
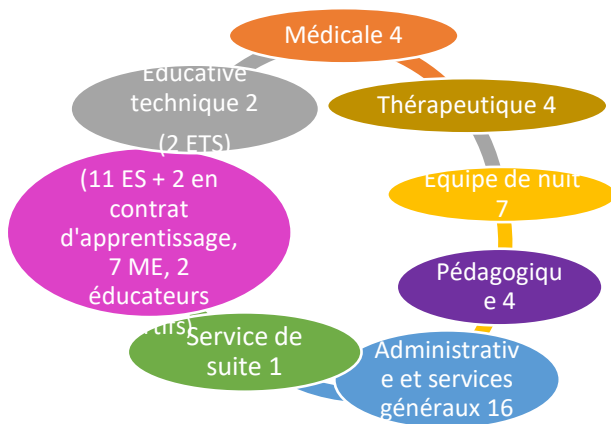
L'impro a réalisé en 2023 **9716 journées dont 5109 en internat.**

Secteur géographique d'intervention :



1.2 Personnels –Formation professionnelle

L'IMPRO emploie 54 professionnels (dont 2 éducatrices spécialisées en contrat d'apprentissage). A ces personnels s'ajoutent deux personnels de la société Newrest, société prestataire pour la restauration.



Comme chaque année l'IMPRO a proposé à ses professionnels plusieurs formations sur l'année 2023 :

Dates	Collectives	Individuelles	Intervenant
Octobre 2023	Formation SST pour 20% des personnels		Formateur sécurité intervenant interne ACOLEA-AMPH médico-social
Du 23 janvier au 3 février 2023		Habilitation électrique agent d'entretien	VERITAS
De septembre 2022 à décembre 2024		CAFDES directrice	ENSEIS
Octobre 2023 à février 2024	Formation communication non violente	Personnels IMPRO-SESSAD	Fornari Béatrice
novembre 2022 et mai 2023		Formation maîtresse de maison agent d'entretien	ENSEIS

6, 7 et 13 février 2023	Formation "Contenir avec éthique et Bienveillance... pour protéger"; gestion de la violence niveau 1 pour 14 personnels de (formation pluricatégorielle)		BienVeillance (07.67.51.44.36) 61, rue Nicolas Chorier 38000 Grenoble www.bien-veillance.fr
-------------------------	---	--	--

2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

L'année 2023 a été marquée par la signature le 4 décembre 2023 de la convention cadre pour une transformation de l'IMPRO en Dispositif Intégré pour une durée de 5 ans à compter du 1er septembre 2024.

Pourquoi une transformation en DIME

L'offre s'ajuste aux demandes parentales dans un souhait d'élargissement des possibilités de parcours. Cette diversification inclut l'externalisation. L'enjeu est d'offrir la palette d'accompagnements la plus complète possible pour répondre à toutes les attentes, en interne, en externe ou de manière hybride.

Encouragée par le rapport Piveteau « zéro sans solution » en 2014, cette hybridation de l'offre en appui de structures de droit commun de proximité, augmente les possibilités d'accompagnement. Le décret n° 2017-620 du 24/04/2017, adressé aux Dispositifs thérapeutiques, éducatifs et thérapeutiques (DITEP), accélère cette évolution des établissements en dispositifs regroupant les ex-ITEP et SESSAD en vue de passerelles limitant les recours en CDAPH. Les DITEP pionniers entraînent un mouvement similaire dans tous les EMS, dont les IME amenés à évoluer en DIME. La file active du service pour l'année 2023 a permis d'admettre 5 nouvelles entrées pour la rentrée de septembre 2024, avec un rajeunissement du public. Ces données montrent l'arrivée de plus en plus précoce en SESSAD, en raison des listes d'attente liées à la problématique des amendements Creton (allongement du temps d'attente avant admission).

Concernant les établissements et services d'origine des mineurs admis, le nombre de jeunes sortants reste relativement restreint, par manque de possibilité d'orientation ce qui entraîne une stabilisation de la moyenne de la moyenne d'âge des personnes accompagnées. Initialement, au sein même de l'IMPRO, le public accueilli a tendance à évoluer en âge en raison d'une forte augmentation des jeunes adultes en situation d'amendement Creton. Ceci peut représenter une anomalie pour un établissement du secteur enfance et adolescence. Le contexte des établissements de type IMPRO, reste très tendu et le manque de places disponibles dans les secteurs pour adultes ne laisse pas présager une amélioration de cette difficulté dans un futur proche.

L'établissement est organisé aujourd'hui en quatre groupes d'âge et de besoins, tant structurellement, que dans les organisations quotidiennes. De plus, l'hétérogénéité du public accueilli, nous amène à la construction la plus fine possible du DIME, là encore, une réflexion et des pratiques nouvelles autour d'un partage des compétences entre le SESSAD et l'IMPRO Denise CLERE. Cette année, le développement du DIME a pris un bel essor avec de nouvelles réorganisations et de nouveaux projets transversaux novateurs (chantiers d'insertion etc.). Ces projets se construisent en collaboration entre les professionnels, les familles et les partenaires.

La transformation de l' IMPRO en DIME va nécessiter :

- Inscription des jeunes dans une logique de parcours dans un renforcement du pouvoir d'agir des parents,
- Variation et ajustement des modalités d'accompagnement en fonction des besoins (accompagnement SESSAD, externat, internat séquentiel et externat / scolarité externe (en UEE ou en individuel), interne, partagée), dans une approche souple (réajustable en permanence),
- Accompagnement dans une démarche territoriale d'accompagnement global des jeunes et des acteurs,
- Externalisation d'une partie de l'unité d'enseignement depuis 2023 (une UEE ouverte en collège et une autre ouverte en lycée),
- Application du partenariat de proximité avec l'environnement scolaire, péri ou extrascolaire, associatif, thérapeutique et professionnel hors les murs avec des acteurs de droit commun,
- Orientation en milieu protégé ou ordinaire en appui de nouveaux partenaires.

Par une transformation des places d'internat, l'impro a pu commencer à créer des places d'accueil de jour, de SESSAD et une équipe mobile d'appui à la scolarisation comme attendu dans la convention cadre.

La réorganisation que nous avons entreprise a permis de repenser la dimension de l'internat au sein de l'IMPRO, autour du pouvoir d'agir et d'autodétermination des mineurs et de leur famille. Ainsi, la pédagogie employée apporte plus de latitude dans les évolutions et les constructions identitaires des publics accueillis.

Pour amener, de la stabilité au changement, l'équipe de direction a fait le choix d'une communication transparente, proposée autour d'un chronogramme d'activités.

Cette transformation en DIME nous a conduit à repenser certaines fonctions notamment celle du coordinateur de parcours. Cette nouvelle fonction vient garantir une sécurisation des accompagnements pour les familles autour du devenir de leur enfant.

Sur le plan de la démarche qualité :

Les outils de fonctionnement de l'établissement (projet d'établissement, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, livret d'accueil (un exemplaire à destination des jeunes et parents, ainsi qu'un autre à destination des salariés), projet individuel des jeunes (PPA) ont tous été réactualisés pour prendre en compte les évolutions de fonctionnement de l'établissement. L'outil SAM, application interne numérique permettant de compiler toutes les informations relatives aux jeunes et communications quotidiennes, est désormais utilisé par tous les salariés en appui d'une formation par le prestataire. Les salariés échangent désormais par un cahier de liaison numérique unique.

2.1 Faits marquants en faveur de la diversification et l'externalisation des parcours dans le cadre du nouveau projet d'établissement 2023-2028

a. Un mouvement d'externalisation en interne en vue d'une distinction pour les jeunes des activités de journée et d'internat

Jusqu'à la rentrée scolaire 2023, des activités « vie quotidienne » (faire son lit, ranger sa chambre, entretenir son linge, débarrasser la table...) étaient proposées en journée à l'internat. Qu'ils soient externes ou internes, les jeunes avaient tous accès en journée à une chambre attribuée et déjeunaient tous les midis avec leur groupe dans une unité de l'internat. Ce type d'activités « vie quotidienne » au sein de l'unité, visant l'acquisition d'une autonomie pour les jeunes est désormais uniquement programmé entre 17h et 9h pour les jeunes concernés par l'internat. Dans cette optique de repérage dissocié jour/ nuit pour les jeunes, les diners et petits déjeuners seront servis à l'unité de vie de l'internat, les déjeuners au self collectif de l'établissement (à l'exception des jeunes scolarisés en UEE ou en scolarisation individuelle qui déjeuneront dans leur établissement scolaire).

Les activités de journée se déroulent désormais hors des unités de vie (hors des bâtiments réservés à l'internat, dans d'autres bâtiments de l'IMPRO ou autres lieux extérieurs). Cette organisation s'inscrit en cohérence avec les usages de droit commun. L'attribution d'une chambre en journée à des jeunes internes ou externes n'apparaissait pas en adéquation avec la dynamique d'externalisation recherchée. Les éventuels temps de repos individuels sont satisfaits différemment, dans d'autres lieux, à travers un emploi du temps journalier et hebdomadaire individuel ajusté aux besoins de chacun.

b. D'une offre scolaire uniforme interne à une offre diversifiée interne et/ou externe en réponse aux besoins et aux attentes

La diversification par l'externalisation des parcours scolaires et les mesures préalables ont conduit à une uniformisation de la scolarisation proposée en milieu ordinaire :

- La priorisation de l'enseignement des mineurs amène à consolider les apprentissages de ces derniers,
- L'arrêt de l'entrée unique de répartition des jeunes par « groupes de besoins » au profit d'une entrée prioritaire par âge¹ pour permettre une offre d'enseignement adapté, ancré dans les programmes scolaires du cycle d'âge². L'appui sur la scolarité de droit commun permet :
- l'harmonisation (pratiques / contenus) entre enseignants du DIME et ceux du milieu ordinaire,
- l'accessibilité des jeunes à un enseignement ambitieux avec adaptations personnalisées.

A la suite des 4 parcours de scolarité partagée initiés à l'automne 2021, deux projets amplifient significativement l'externalisation de l'offre d'enseignement en septembre 2022 :

- Au printemps, expérimentation d'accompagnements de type SESSAD pour deux jeunes³.
- En septembre implantation de 2 UEE dans un collège et un lycée⁴. Les bénéficiaires visés :
 - *Augmentation du temps de scolarisation moyen des jeunes,*
 - *Accès aux mêmes contenus d'apprentissage que leurs pairs du même âge avec adaptations, développement d'habiletés sociales et appropriation de codes,*
 - *Perspectives de projets d'inclusion collectifs et/ou individuels au-delà de la possibilité pour les élèves de profiter de la restauration scolaire et des installations,*
 - *Renforcement de la collaboration entre personnels de l'IMPRO par la présence d'un éducateur spécialisé aux côtés de l'enseignant,*
 - *Intérêt pour tous les élèves (ouverture à la mixité) et les enseignants qui bénéficient de conseils de l'équipe de l'IMPRO pour leurs élèves à besoins éducatifs particuliers.*

Trois mois après l'ouverture des UEE, les entretiens semi-directifs menés auprès des jeunes scolarisés, parents et personnels sont unanimement positifs vis-à-vis de la diversification et l'externalisation des parcours. Par la pluralité des parcours proposés, l'offre correspond aux attentes. Tous les parents sont en demande de poursuite à l'identique et quatre d'entre eux pourraient envisager une scolarisation en UEE pour leur enfant en septembre 2023.

Pour illustrer la « dynamique inclusive » engagée dans l'évolution de l'offre scolaire :

- *Externalisation des parcours scolaires : 23 jeunes sur 41 scolarisés bénéficient d'un accueil à temps partiel ou temps plein dans un collège ou un lycée, soit 56 %,*
- *Diversification des parcours scolaires => 4 schémas possibles : 1. En UEE ou UEI / 2. UEE et UEI / 3. Etablissement scolaire et UEI / 4. Scolarisation en école ou établissement scolaire avec SESSAD.*

¹ 12-16 ans pour les groupes de collégiens et 16-18 ans pour les groupes de lycéens

² Programmes des cycles 3 et 4 pour les collégiens et programmes du tronc commun de CAP pour les lycéens

³ Un jeune scolarisé au collège Jean Giono à St Genis Laval et une autre au collège la Clavelière à Oullins.

⁴ Au collège de Saint-Martin en Haut et au lycée professionnel Eiffel à Brignais. Accueil 4 matinées et temps de restauration

2.2 Au-delà de la scolarité, la diversification et l'externalisation des parcours se développent dans d'autres domaines en appui de partenaires territoriaux de droit commun

PARTENAIRES ACTUELS	A DEVELOPPER
<p><u>Monde professionnel (stage)</u> Commerçants (toiletage, animalerie, petite distribution, épiceries) Mairie de Mornant (services techniques, cantine scolaire) Crèche les Choupinous Eurinco – GDA – Copamo ADAPT / EPNAK Participation de certains jeunes à la journée Duoday (17/11/22)</p>	Commerçants et artisans autour de Mornant Chambre des Métiers Forums des Métiers Missions locales Agriculteurs (ramassage de fruits) Sicoly (conditionnement fruits et légumes) SPA (Brignais) Centre équestre Chateaufort ARPEJHE Handiwork
<p><u>Santé :</u> CMP Vinatier Planning Familial Professionnels en libéral</p>	Psychiatrie en libéral Psychologues en libéral Centre Ressource Handicap Prévention Sexualité (locaux ARFRIPS) Apple (Confluences) : atelier de prévention sur les risques du numérique
<p><u>Sports</u> MJC Rive de Gier Rugby (LOU Rugby à Lyon) Football au club de Mornant (foyer de l'Arc) Piscine Inscriptions individuelles de jeunes dans une salle de sport (L'appart à Mornant) Patinoire de Lyon</p>	Espace jeune Mornant (SPL)
<p><u>Culture :</u> Spectacles à l'espace J.Carmet à Mornant ou dans différents sites à Lyon (Maison de la Danse, cafés théâtre, Halle Tony Garnier et à Saint-Etienne (théâtre) Accueil d'une chorale d'adultes associative mornantaise (le Chœur des Fifres) 1 fois/s, participation de 4 jeunes de l'IMPRO), Ateliers théâtre avec Marie DALLE comédienne</p>	
<p><u>Transferts :</u> Avril 2022 : séjour de 20 jeunes de 12 à 16 ans (4 jours) à St Pierre la Mer (résidence ULVF). Visites culturelles (dont Carcassonne), activités éducatives et sportives (aquatiques) Juillet 2022 : 3 jours à Paris pour 5 jeunes majeurs dans le cadre d'un échange avec un autre IMPRO (visites du Château de Versailles, Tour Eiffel, bateau Mouches</p>	

2.3 Expression et participation des jeunes accompagnés et de leurs parents

Le CVS s'est réuni 3 fois et nous notons comme chaque année une forte mobilisation de parents, des jeunes et des professionnels.

Les parents, les jeunes et les professionnels ont pu cette année encore partager un moment convivial. Tous étaient, en effet, conviés à une soirée festive et conviviale le jeudi 8 juin . Soirée au cours de laquelle

- ont été présentés l'organisation et le fonctionnement de l'année scolaire 2023/2024
- ont été proposés un spectacle (représentations du groupe théâtre et chorale) et un Visionnage d'un film avec photos et vidéos retraçant cette année.

Soirée qui s'est terminée autour d'un buffet dinatoire.

2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

Retours des 41 jeunes scolarisés en interne et en externe (scolarité partagée ou UEE) :

Questions communes à tous les jeunes :

- **Vécu scolarité antérieure** : bons pour 71% des jeunes. 29% évoquent la difficulté des tâches et/ou l'isolement, dont 2 jeunes qui précisent avoir fait l'objet de harcèlement.
- **Vécu scolarité actuelle** : bon ressenti pour 100% des jeunes (apprentissages et relations)
- **Capacité à restituer le travail fait en classe** : difficultés pour 10% des jeunes scolarisés à l'extérieur contre 56% en UEI.
- **Avis sur la présence d'un éducateur en classe** : 100% des jeunes scolarisés à l'extérieur y sont favorables contre 67% en UEI (ces derniers n'en bénéficient pas).
- **Repas** : 100% des jeunes préfèrent déjeuner au self de l'IMPRO qu'à l'unité de vie. Tous ceux concernés par une scolarisation extérieure préfèrent déjeuner au collège ou lycée.
- **Souhaits de poursuite de scolarité** : à l'identique pour 100% des jeunes scolarisés en externe et pour 62% en interne. Souhait d'augmentation du temps en établissement scolaire pour 57%. 38% des jeunes scolarisés en UEI aimeraient aller en collège ou lycée.
- **Projection dans un métier** : 75% des jeunes (dont 4 dans l'enseignement, 3 dans la sécurité (pompier ou policier), 3 dans la mécanique auto, 3 dans le bâtiment, 3 dans les chemins de fer, 2 dans l'esthétique et 2 dans la restauration).
- **Définition de l'inclusion** : 4 jeunes proposent une définition. 1. « interdiction », 2. « on devrait obliger les enfants à aller dans le milieu protégé quand ils ont des difficultés dans le milieu ordinaire », 3. « c'est quand on est dans une classe spéciale et qu'on va dans une autre ordinaire », 4. « c'est être avec les autres mais je ne pense pas y être complétement. Pour y être complétement, il faudrait y être tout le temps. »

Questions spécifiques aux jeunes scolarisés en UEE (20 jeunes) :

- **Aller dans une autre classe que celle de l'UEE** : 50%
- **Sentiment d'appartenance** : 50% « se sentent collégien ou lycéen » dont un qui répond « *à peu près, j'ai l'âge mais pas l'âge mental, ça dépend des moments et des personnes.* » 25% ne savent pas et 25% n'ont pas ce sentiment (dont un qui précise « *pas encore, j'apprends* »).
- **Relations avec les autres élèves** : pour 55%
- **Points positifs à être en collège et au lycée** : les sites et les infrastructures, les cours, les pauses, travailler mieux et pouvoir avoir un métier, être avec des gens ordinaires (une des jeunes précise qu'elle ne reste qu'avec les jeunes de l'IMPRO « *qui font lycéens* », dont le handicap n'est pas visible). Accueil du chef d'établissement, des autres personnels et des élèves (12 précisent avoir été questionnés de manière bienveillante sur leur présence au collège ou au lycée. Aucun ne relève de moqueries, intentions ou propos désagréables).
- **Points négatifs** (faiblement relayés) : 12%. Pour 2 le grand nombre d'élèves, 1 le bruit, 1 les pauses trop courtes, 1 les ateliers professionnels, 1 le fait d'entendre des gros mots.

3. Parcours des personnes accompagnées : admissions, accompagnements et sorties

3.1 Sorties - Admissions pour l'année 2023/2024 :

- 1 sortie depuis septembre 2023 en direction d'un FAM (foyer d'accueil médicalisé) :
Départs effectué en fin juillet 2023

En prévision :

- 1 sortie vers ESAT (Etablissement et service d'Aide par le travail)
- 1 départ hospitalisation la TEPPE Tain l'hérmitage
- 3 sorties retour en famille

Ainsi, dans le cadre des objectifs de nos accompagnements en lien avec les exigences du DIME, nous prévoyons de façon collégiale avec les parents, les enfants et les partenaires les 6 sorties qui doivent garantir les orientations et leur mise en œuvre.

En prévision sur l'année 24/25 :

- 2 sorties ESAT dont une avec Foyer hébergement.
- 1 sortie CAJ (centre d'activité de jour)
- 2 admissions au printemps 2023 en SESSAD de 2 jeunes scolarisés en collège avec appui d'une ULIS

3.2 Jeunes accompagnés dans l'année :

Nous observons un rajeunissement des jeunes accueillis , avec un âge médian de 16 ans, dans une répartition quasi égale entre garçons et filles. Trois groupes éducatifs par âge :

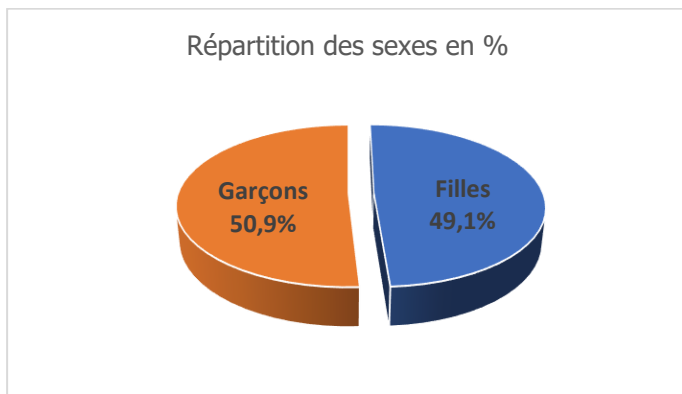
- *Groupe A : 23 jeunes âgés de 12 et 15 ans (repères correspondant au collège),*
- *Groupe B : 16 jeunes âgés de 16 à 17 ans (repères correspondant au lycée),*
- *Groupe C : 16 jeunes âgés de plus de 18 ans (dont 8 de plus de 20 ans⁵).*

Les 39 mineurs (groupes A et B) bénéficient d'une scolarité. L'accès aux ateliers techniques proposés en interne (bois, cuisine, lavage voitures, démontage d'équipements électroniques et électriques, hygiène/alimentation/services, conditionnement) est réservé aux plus de 16 ans, en référence à l'âge d'entrée en lycée professionnel. Concernant les modalités d'accueil :

- *42% en internat complet, soit 23 jeunes (baisse consécutive à la territorialisation),*
- *27% en internat séquentiel, soit 15 jeunes,*

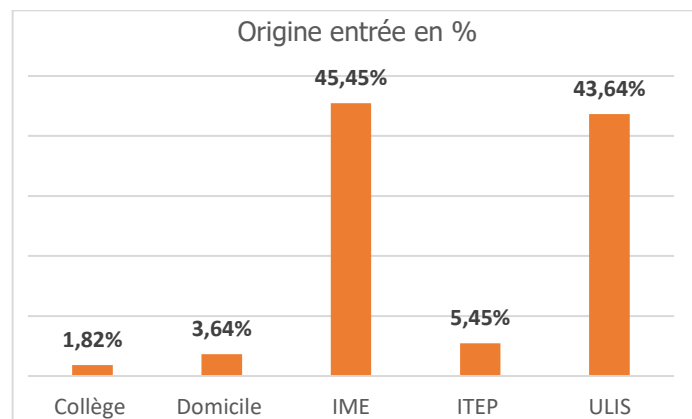
- 31% en externat, soit 17 jeunes.

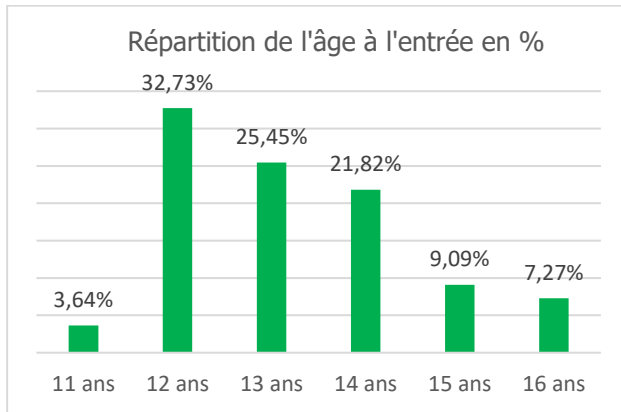
Profil des jeunes, données graphiques et quantitatives



En nombre : 28 garçons et 27 filles

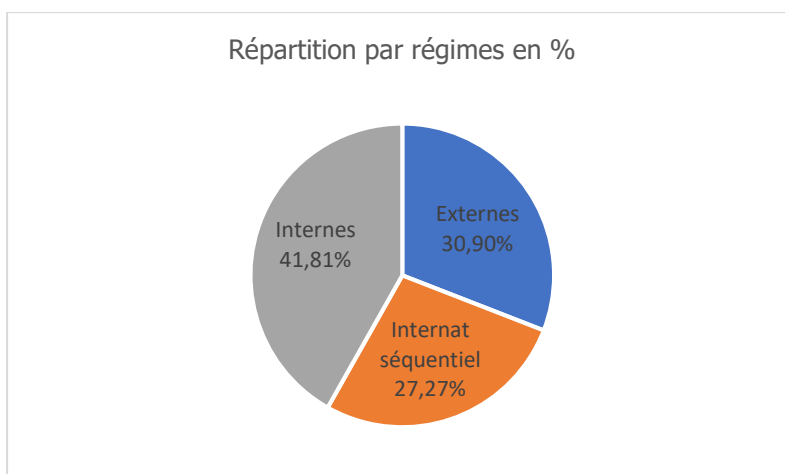
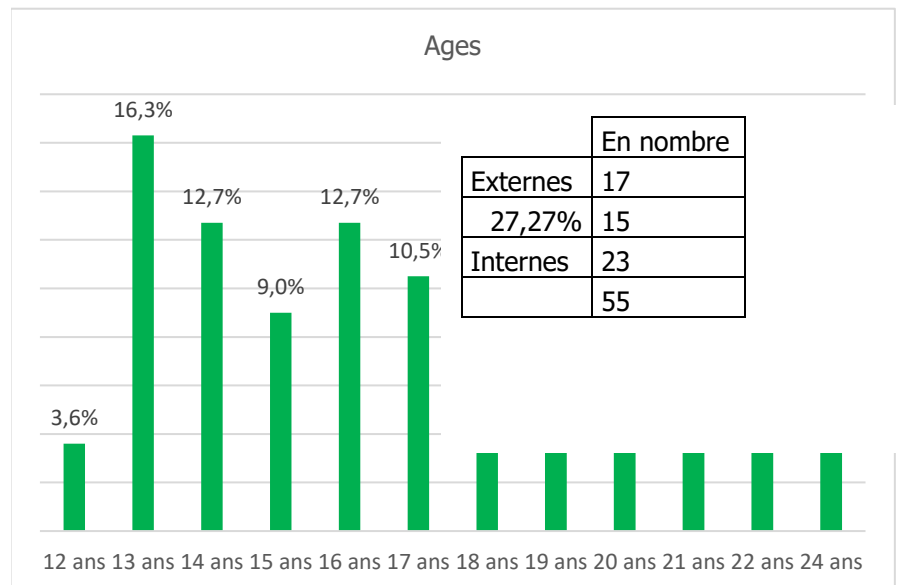
Origine	En nombre
Collège	1
Domicile	2
IME	26
ITEP	3
ULIS	23
	55





	En nombre
11 ans	2
12 ans	18
13 ans	14
14 ans	12
15 ans	5
16 ans	4
	55

	En nombre
12 ans	2
13 ans	9
14 ans	7
15 ans	5
16 ans	7
17 ans	6
18 ans	3
19 ans	8
20 ans	3
21 ans	3
22 ans	1
24 ans	1
	55



Dans le cadre de la transformation de l'IMPRO en DIME nous avons pu commencer à développer l'activité du SESSAD.

Le SESSAD est composé aujourd'hui de

- 5 Educateurs spécialisés, dont 4 travaillent en, hybride sur le SESSAD et l'IMPro. (ce qui correspond à un volume horaire de 51h / semaine)
- 1 psychologue à 1 ETP.
- 1 psychomotricienne, présente à 0.5 ETP, sur l'IMPro. Dans le cadre du passage en DIME, il est possible d'utiliser ses services pour des jeunes suivis en SESSAD.

Parallèlement à ces professionnels, nous conventionnons des séances en orthophonie.

Actuellement, le SESSAD suit 9 situations :

Age :

Age	Nombre de jeunes suivis
< 10 ans	1
12-14 ans	4
14-16 ans	1
16-18 ans	2
> 18 ans	1

Scolarité :

Ecole élémentaire	3
collège	3
Lycée	1
Situation autre Jeunes âgés de + de 16 ans	2

Projets de suivi à la rentrée 2024 :

Entrée en IMPRO	3
Poursuite de l'accompagnement SESSAD	5
Sortie	1

Partenaires du SESSAD :

Les principaux partenaires sont actuellement :

- *Educatif* : IMPro, Ludothèque de Mornant, Centre équestre
- *Sanitaire et médical* : Centre de Planning Familial, CMP, orthophonistes en libéral.
- *Professionnel* : ESAT Louis Jaffrin, Services municipaux de Mornant.

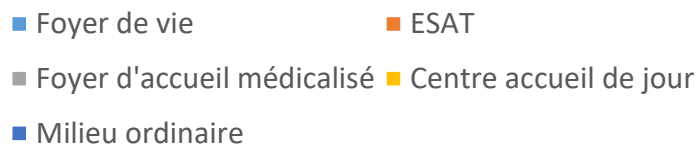
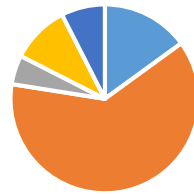
La construction du partenariat s'élabore en fonction des besoins du jeune, ainsi que de son environnement géographique. Cette liste est amenée à évoluer au fur et à mesure des différents accompagnements.

3.3 Sorties :

Dans le cadre du PPA, le projet d'orientation est porté conjointement par les parents et l'éducateur spécialisé coordonnateur de parcours en lien avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire et en appui de la responsable du service de suite et d'un réseau de partenaires.

Des stages se mettent en place en partenariat avec les établissements du secteur adulte, en milieu ordinaire ou protégé.

Orientation des jeunes à la sortie de l'IMPro
entre 2018 et mai 2023



Orientation des jeunes sortants sur les 4 dernières années (40 orientations identifiées)

Foyer de vie		Foyer d'accueil médicalisé		ESAT		Centre d'accueil de jour		Milieu ordinaire	
Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
6	11	2	5	25	63	4	10	3	7

- 28 sorties vers le milieu professionnel (52 %)
- 12 sorties vers le milieu non professionnel (22 %)

A ces 40 orientations identifiées, il convient d'en ajouter 14 « autres » (non identifiées 26 %).

Ces données confirment un mouvement fort en faveur d'une d'orientation vers l'ESAT. Dans la dynamique d'externalisation et d'inclusion dans laquelle s'inscrit le nouveau projet d'établissement, il convient de renforcer le taux d'orientation vers le milieu ordinaire par la recherche de partenariats nouveaux et en encourageant certains jeunes à s'inscrire dans des formations qualifiantes en CAP au lycée ou en apprentissage auprès d'un professionnel. La création d'une UEE en lycée devrait être un levier pour développer ce type d'orientation.

4. EMAPE avec Répît : une passerelle entre le secteur médico-social et la Protection de l'Enfance

L'année 2023 a été marquée par la création de l'EMAPE ,projet expérimental sur 3 ans (2023/2025) financé par l'ARS ARA et co-piloté avec les Directions de Protection de l'enfance du Rhône et de la Métropole de Lyon.

A l'origine de ce projet :

Des **appels à candidature ARS/DPPE du Nouveau Rhône et ARS DPPE Métropole** ont été lancés à l'automne 2022. Ils s'appuyaient sur plusieurs constats, issus de plusieurs documents :

- *Le rapport 2015 du « Défenseur des Droits de l'Enfant »*
- *Le Rapport 2019 de la CNAPE*
- *Le Rapport Piveteau « 0 sans solution » de 2013*
- *La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022*

Ces constats étaient :

- La sur-représentation des enfants et adolescents en situation de handicap dans la protection de l'enfance et leur difficulté d'accès aux ESMS, les établissements de protection de l'enfance devenant de fait des solutions « par défaut »
- Le déficit de formation des professionnels de la Protection de l'Enfance en matière de handicap et singulièrement en ce qui concerne les « Troubles Neuro-Développementaux » (TND)
- Le fonctionnement « en silo » des secteurs médico-social et de la Protection de l'enfance, et la difficulté des professionnels de ces deux secteurs à s'articuler, dialoguer et faire culture commune.

De ces trois constats découle une conséquence : le risque majoré pour ces enfants connaissant la double problématique handicap/protection de l'enfance de rupture de parcours.

Rappel chronologique :

- **Automne 2022 :** Appel à candidature ARS/Rhône et ARS/Métropole
- **Décembre 2022 :** Le projet d'ACOLEA AMPH est retenu
- **Mai 2023 :** Autorisation ARS lieux de répit
- **Juin 2023 :** Première commission d'admission
- **Juillet 2023 :** Premières interventions

L'EMAPE pour quel public :

Enfants et adolescents de 6 à 18 ans, accueillis dans un établissement de protection de l'enfance ou une famille d'accueil de la métropole de Lyon ou du Nouveau Rhône, bénéficiant d'une notification MDPH et d'une orientation vers un ESMS, en attente de place ou en séquentiel.

L'équipe

L'équipe a été constituée au cours de l'année 2023. Elle est composée :

- D'un Chef de service embauché le 1^{er} mars 2023
- D'une équipe mobile composée de 5 éducateurs spécialisés embauchés entre le 2 mai 2023 et le 1^{er} juillet 2023
- D'une Psychologue embauchée le 1^{er} juin 2023. Le poste de psychologue prévu sur un 0,7 ETP n'a été pourvu qu'à hauteur de 0,6 ETP
- De 3 Permanents Lieu de vie embauchés en juin et octobre 2023
- Le poste de médecin psychiatre (entre 0,10 et 0,30 ETP) reste vacant.

📌 Les missions de l'EMAPE avec répit :

L'EMAPE avec répit vient en appui des professionnels de la Protection de l'Enfance, dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap, en lien avec l'ensemble des acteurs intervenant autour du projet de l'enfant : responsables légaux, Education nationale, ESMS, Secteur sanitaire et professionnels du soin en libéral, et autres acteurs associatifs proposant des accompagnements spécifiques.

📌 5 modalités d'intervention

▪ **Formation sensibilisation**

- Proposition d'intervention « sur mesure » aux professionnels de protection de l'enfance sur des thématiques liées au handicap, aux TND et à leurs corollaires : autisme, TDA-H, Comportements défis... Nous nous adaptons à leurs besoins précis, au temps dont ils disposent.

▪ **Appui de l'équipe mobile ou Formation par l'action**

- L'éducateur spécialisé référent de l'équipe mobile intervient auprès de l'enfant protégé, **aux côtés des professionnels de la PE** qui l'accompagnent au quotidien. Sur la base des échanges avec eux sur leur connaissance de l'enfant, de ses propres observations, des besoins exprimés par l'enfant et l'équipe qui l'accompagne, l'ES de l'équipe mobile peut proposer des pistes de transformation de l'accompagnement.
- Ce deuxième axe d'intervention permet aussi un premier « **état des lieux** » en termes d'accompagnement sur le lieu de vie, de partenariat autour de l'enfant, de l'avancement d'un diagnostic, voire de la mise en place effective de soin.
- Il est ainsi la première marche du troisième axe d'intervention.

▪ **Démarche diagnostique**

- Cette étape est coordonnée par la psychologue de l'EMAPE avec répit, en l'absence d'un médecin psychiatre. Elle consiste en un recensement de ce qui existe du point

de vue du diagnostic, permettant ensuite de prévoir éventuellement d'actualiser ce diagnostic ou/et de le compléter.

- Nous nous appuyons pour cela sur la possibilité de réaliser un certain nombre de bilans en interne, mais aussi sur un réseau de professionnels en libéral que nous avons cherché à constituer tout au long des premiers mois de fonctionnement.
- Les éléments de compréhension de la problématique de l'enfant protégé dégagés grâce à cette démarche diagnostique permettent :
 - De proposer à nos partenaires de la PE d'engager des soins pour l'enfant auprès de professionnels que nous aurons repérés pour eux.
 - A l'ES de l'équipe mobile de revenir auprès des professionnels de la structure d'accueil de l'enfant protégé pour proposer de nouvelles piste de transformation de l'accompagnement.

▪ **Répit :**

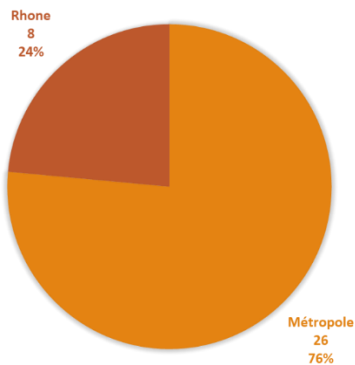
- **Le répit de l'EMAPE n'est pas un lieu de placement alternatif, ni un répit mobilisable en urgence.**
- Il permet certes de temps à autre une respiration pour l'enfant protégé à qui il permet de sortir momentanément du tout-collectif qui est souvent son lot dans les établissements de protection de l'enfance. Il permet aussi cette respiration aux professionnels pour qui l'accueil de ces enfants en situation de handicap peut se révéler particulièrement éprouvant.
- **Ce répit est néanmoins indissociable de l'appui** proposé par l'équipe mobile. Il ne peut être activé sans une réelle volonté de transformation de l'accompagnement sur le lieu de vie habituel de l'enfant. Sans cette évolution, les difficultés qui amènent à la nécessité d'un répit reviendraient dès le retour de l'enfant, amenant rapidement à solliciter un nouveau répit... jusqu'à une potentielle rupture de parcours que nous cherchons tous à éviter.
- L'intervention de l'EMAPE n'étant pas pérenne, il est en outre essentiel que le répit de l'EMAPE ne constitue pas l'intégralité des possibilités de répit pour les établissements de PE pour ne pas se trouver sans solution à l'issue de l'accompagnement de l'EMAPE.
- Le répit prend toute sa place dans la démarche diagnostique, en proposant un espace privilégié :
 - D'observation dans un contexte différent de celui de l'établissement de PE ou la famille d'accueil
 - D'élaboration et de conception d'outils destinés ensuite à être proposés aux partenaires de la PE
 - De formation pour les professionnels de la PE, renforts éducatifs ou référents de l'enfant. Ils peuvent ainsi passer un temps avec l'enfant hors du contexte habituel, pour se reconnecter différemment l'un à l'autre. Ils ont également la possibilité de travailler avec l'ES référent de l'équipe mobile, le PLV chargé de l'accueil et la neuropsychologue de l'EMAPE, pour se former auprès d'eux.
- A l'issue de l'accompagnement, l'EMAPE fournit un « kit de répit » à l'enfant et à l'établissement qui l'accompagne. Ce kit permet de présenter l'enfant dans ses particularités et ses compétences, de fournir les outils (communication, repérage...) produits pendant l'accompagnement, pour faciliter l'accompagnement par d'autres services, pas forcément spécialisés dans le handicap. L'EMAPE peut aussi passer le relais à ces services en venant les rencontrer pour présenter l'enfant et éventuellement proposer une sensibilisation autour de sa problématique.

▪ **Fil rouge**

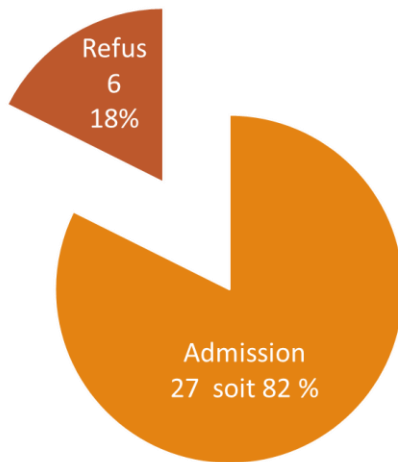
- L'EMAPE avec répit est un service médico-social qui travaille principalement avec des acteurs de la protection de l'enfance. A ce titre nous participons à un processus d'acculturation entre ces deux secteurs. Mais nos missions nous amènent à travailler avec les professionnels des secteurs sanitaire, médico-social, de l'éducation nationale. En ce sens l'EMAPE avec répit est un trait d'union et tisse un fil rouge entre tous ces acteurs.
- Ainsi comme nous l'avons déjà vu, l'EMAPE peut rassembler les éléments de bilan en vue de la démarche diagnostique, coordonner cette démarche impliquant divers acteurs du soin. Nous pouvons passer le relais à de potentiels futurs lieux de répit.
- Mais nous pouvons également accompagner le passage d'un lieu de placement à un autre.
- Enfin nous cherchons à fluidifier l'orientation vers les ESMS des enfants protégés accueillis dans les structures de la protection de l'enfance, par un décryptage pour les professionnels des cultures propres de chaque secteur, et un accompagnement à l'admission puis à l'intégration au sein de l'ESMS.

📌 **BILAN DES 6 PREMIERS MOIS D'ACTIVITE : JUILLET / DECEMBRE 2023**

Au 31 décembre nous avons reçu 34 fiches de liaison réparties comme suit :



Pourcentage d'admissions :



Motifs des refus d'admission :

- Distance du lieu de vie accueillant l'enfant
- Recours au répit comme solution « provisoire » de placement
- Demande émanant d'ESMS
- Pas de notification MDPH en cours
- Informations insuffisantes sur la fiche de liaison

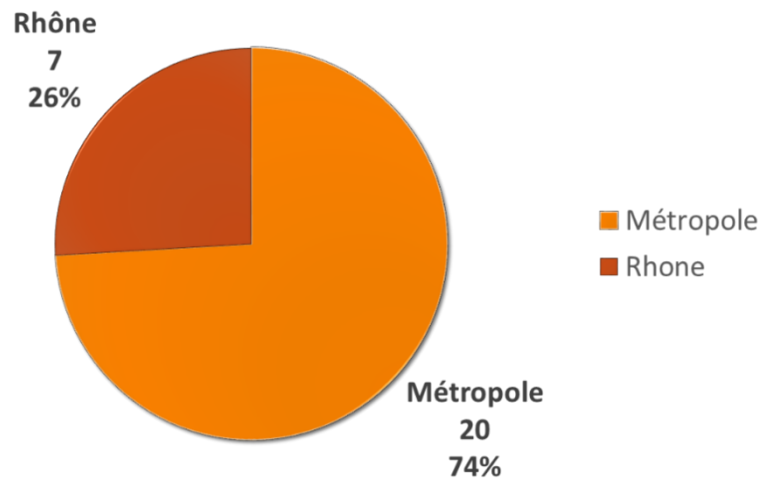
Le public accompagné

26 enfants et adolescents accompagnés actuellement

3 investigations complémentaires ont été menées dont une en cours

Une moyenne de 5 admissions par mois

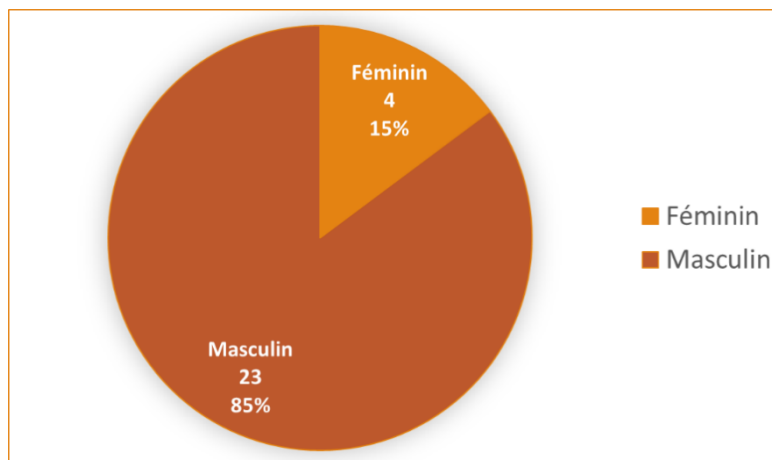
Répartition des accompagnements par territoire



Nous avons été amenés à intervenir en **dehors des deux territoires (Rhône et Métropole)** lorsque les enfants protégés, suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance de ces deux collectivités, sont placés sur des lieux d'accueil de départements limitrophes (**Ain, Loire**).

Au 31 décembre 2023, c'était le cas dans 6 situations sur 26 (23 %)

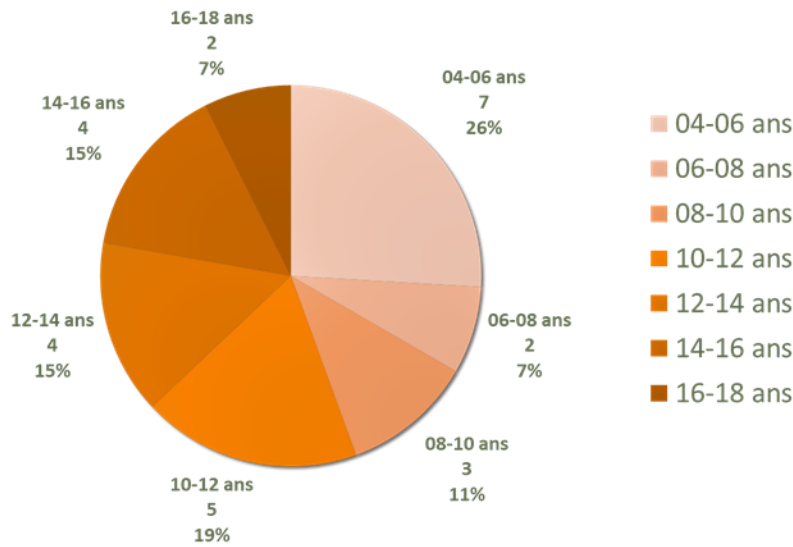
Répartition par sexe des accompagnements



L'EMAPE avec répit accompagne une très large majorité de garçons. A noter qu'on observe également une prédominance des garçons dans le diagnostic des TND dans la population générale. Or, comme nous le verrons par la suite, une majorité de TND apparaissent dans les diagnostics posés ou les hypothèses de diagnostics concernant les mineurs protégés admis au sein de l'EMAPE avec répit. Par ailleurs, les filles porteuses de TND « masquent », habituellement mieux les symptômes.

De ce fait, elles manifestent moins de comportements défits, et mettent probablement moins en difficulté les structures de PE qui font appel à nous.

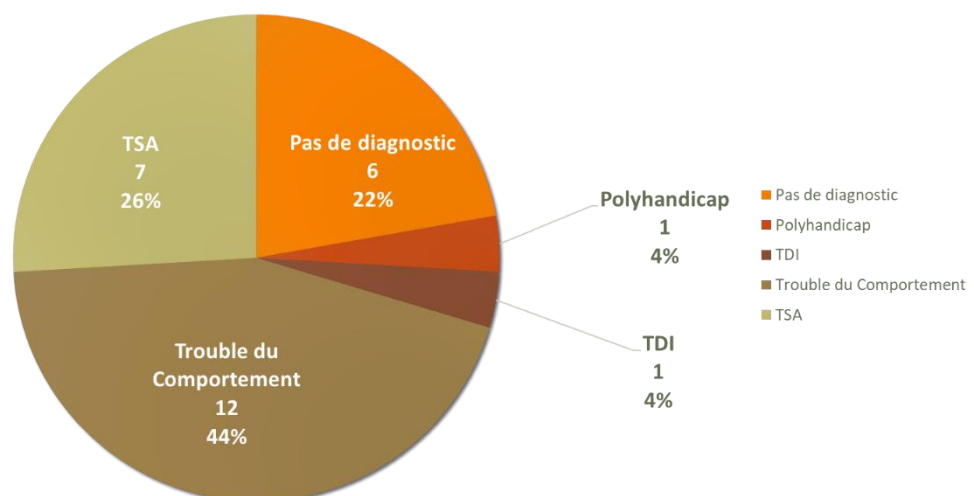
Répartition par tranche d'âge des mineurs accompagnés



- La moyenne d'âge des enfants accompagnés est de 11 ans
- Les enfants (moins de 12 ans) représentent la majorité des demandes : 61 % des demandes d'intervention.
- Les adolescents (plus de 14 ans) ne représentent que 18 % des demandes d'intervention
- 25 % des enfants admis ont entre 4 et 6 ans. Dans notre découpage par tranches d'âge de 2 ans, c'est la tranche d'âge la plus représentée.

Les diagnostics établis pour les mineurs protégés accompagnés :

Les diagnostics issus de ce qui nous est transmis dans les fiches de liaison donnent la répartition qui suit :

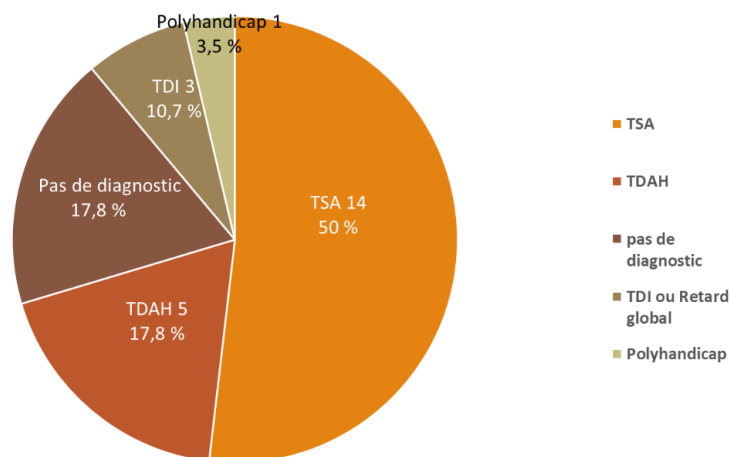


Ce qu'il faut retenir des éléments transmis dans les fiches de liaison

- A l'admission, 66 % d'enfants non-diagnostiqués ou dont le diagnostic n'est pas clair : troubles non précisés, absence de diagnostic ou secret médical.
- Éléments concernant des « troubles du comportement », qui ne sont pas un diagnostic, mais un « symptôme ».

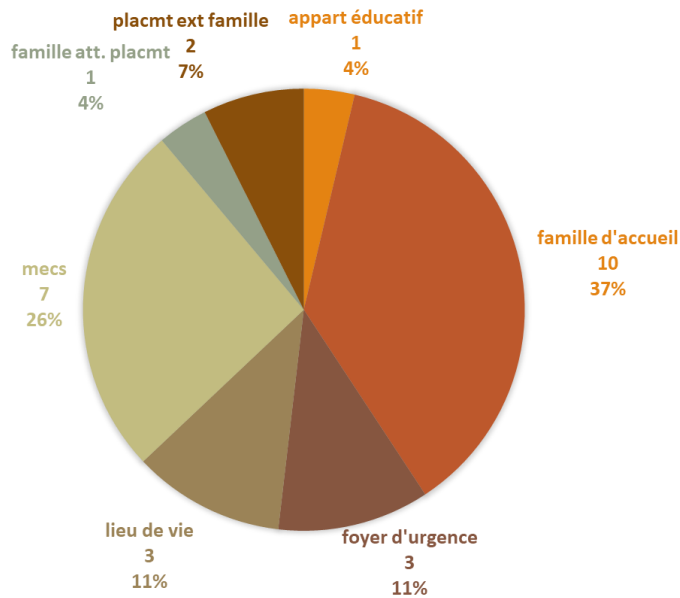
La démarche diagnostique menée par l'EMAPE avec répit

Les éléments de diagnostics antérieurs rassemblés par notre équipe, mais aussi les éléments issus des échanges avec les équipes de protection de l'enfance, et nos propres observations permettent d'affiner les premiers éléments issus des fiches de liaison et donnent les éléments suivants :



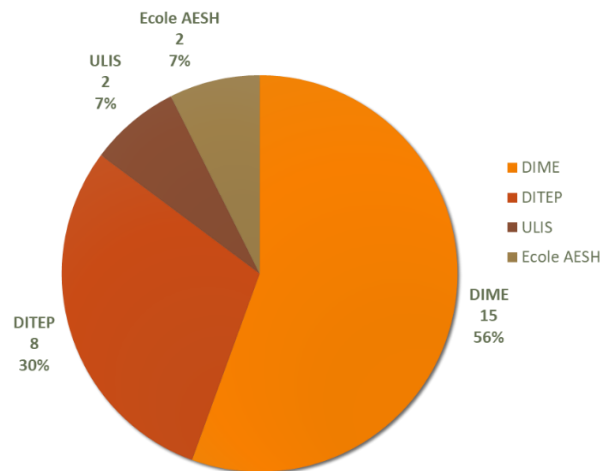
- Forte proportion de diagnostic de TSA 50%
- Beaucoup d'enfants accompagnés cumulent potentiellement plusieurs TND : TSA + TDI, TSA + TDAH

Les lieux de placement des mineurs protégés accompagnés :



- 40 % environ de familles d'accueil
- 50 % d'établissements (FAU/MECS/lieux de vie)
- 10 % placements externalisés en famille ou d'enfants laissés en famille en attente de placement.
- 20% environ des enfants et des adolescents accompagnés sont accueillis dans des lieux de vie hors territoire Rhône/métropole (Ain, Loire)
- Sur 7 jeunes placés en MECS pour lesquels nous avons été interpellés, 4 n'y étaient plus au moment où nous avons pris contact pour organiser la Réunion de Lancement de l'Accompagnement.

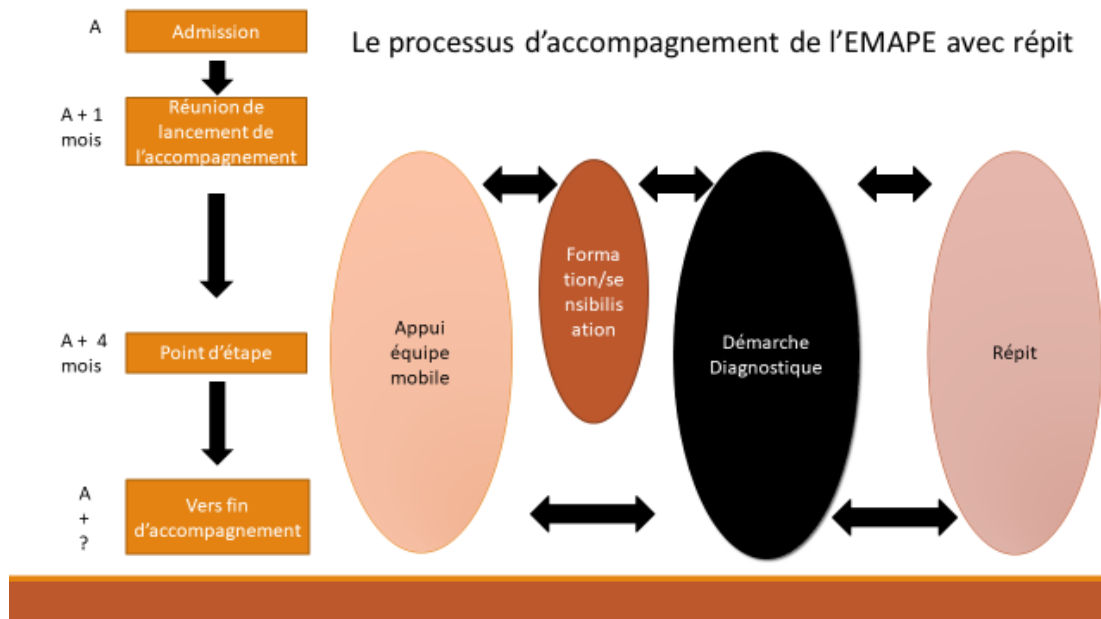
Orientation ESMS des enfants et adolescents accompagnés : un accueil très limité



- 50 % des enfants et adolescents accompagnée sont « sans solution »
- 25 % ont une solution à minima (séquentiel ESMS, inclusion sur temps très partiels...)
- 25 % sont accueillis en ESMS
- La plus-value de l'EMAPE avec répit.
- Les professionnels de la Protection de l'Enfance connaissent globalement assez mal les ESMS et le fonctionnement de la MDPH.
- Les professionnels de l'EMAPE avec répit ont souvent une expérience conséquente dans le secteur médico-social et apportent leur expertise.

L'intervention de l'EMAPE avec répit

Ce dernier se déroule actuellement soit dans une villa située à Givors soit dans les locaux de l'IMPRO



Interventions autour des profils TSA

- Les profils TSA se révèlent être les plus nombreux parmi les mineurs accompagnés.
- Souvent, un diagnostic existe au moment de l'admission, à compléter par des bilans complémentaires.
- Des traits autistiques masqués par des troubles du développement intellectuel ou à l'inverse par des capacités d'adaptation importantes sont repérés lors de nos premières observations et nos échanges avec les professionnels. Ils nécessitent une vérification et une validation d'un véritable diagnostic d'autisme au travers de bilans neuropsych.
- Impact important de l'accompagnement. Les diagnostics complémentaires, la mise en place de suivis et le soutien aux professionnels par des préconisations assez simples à mettre en place amènent souvent des améliorations assez rapides.
- Les répit sont abordés de manière spécifique. Une approche très progressive, destinée à éviter un échec préjudiciable, est nécessaire.

Interventions autour des profils « nomade »

- Au moment où nous intervenons, ils sont souvent exclus de la structure qui nous a interpellés initialement.
- Les comportements-défis sont tels qu'ils passent sans cesse d'une structure à l'autre, ce qui empêche d'engager l'appui aux équipes qui les accompagnent...
- C'est souvent la mise en œuvre d'une démarche diagnostique et un soutien par le biais de temps de répit qui sont attendus de l'EMAPE avec répit dans ces situations.
- Nous envisageons alors le répit comme une porte d'entrée, un temps privilégié d'observation et de rencontre devant permettre de rechercher l'adhésion à la démarche diagnostique.
- L'impact de l'accompagnement de l'EMAPE avec répit est limité du fait de la difficulté des jeunes concernés à investir le lieu de répit et à adhérer à la démarche diagnostique.

- Lorsqu'ils acceptent cette démarche, leur « errance » en complique l'organisation.

La démarche diagnostique

Décisive dans l'accompagnement...

- La démarche diagnostique donne véritablement des clés de compréhension permettant des préconisations susceptibles d'amener une véritable amélioration dans le quotidien des mineurs protégés et des équipes qui les accompagnent.
- Les tests de QI effectués sont souvent anciens, peu précis et aboutissent à des orientations inadaptées.
- Les bilans tels que les profils sensoriels pour les mineurs protégés diagnostiqués TSA permettent un aménagement de l'environnement qui apportent une limitation des comportements-défis.
- Permet de donner des éléments pour enrichir le dossier MDPH, préciser les besoins en termes de compensation et donc d'orientation.

... Mais longue à mettre en œuvre

- Il se déroule presque 5 mois entre l'envoi par la protection de l'enfance de la fiche de liaison et le premier bilan.
- Il faut plus de 2 mois lorsque nous trouvons un professionnel en libéral pour arriver au premier bilan.

Les causes de ce délai

- Absence de médecin psychiatre en interne
- Congé maternité neuropsychologue EMAPE avec répit
- Temps de constitution de notre réseau de professionnels en libéral dans un contexte de pénurie de créneaux chez ceux-ci
- Emplois du temps des mineurs accompagnés rendant parfois difficile l'organisation des rendez-vous
- Non adhésion des mineurs ou jeunes majeurs protégés à la démarche diagnostique
- Non adhésion de la famille à la démarche diagnostique nécessitant un temps important pour les convaincre ou passer par le juge.
- Les temps d'attente sont très longs, particulièrement pour des bilans très spécialisés (bilan « non verbal » comme son-r ou Leither), ou concernant les personnes porteuses de TSA (orthophonistes)
- Désaccords occasionnels avec partenaires du soin (pédopsychiatrie, ESMS) quant aux hypothèses de TND (psychose infantile/shizophrénie plutôt qu'autisme notamment)
- Délais de paiement lorsque le paiement passe par la plateforme « Chorus » de la PE

Un répit sous utilisé

Depuis le début des interventions 25 jours de répit ont été organisés pour le Rhône et 31 jours pour la Métropole.

Les raisons de sous-utilisation sont multiples :

- Nombre d'enfants accompagnés moins important que projeté initialement sur les 6 premiers mois (17 jusqu'en décembre)
- Demande globalement peu importante. Dans chaque territoire il y a :
 - Une minorité de demande massive pour un répit qui s'apparenterait à du répit d'urgence ou de forte intensité
 - Une proportion importante d'institutions, familles d'accueil ou des enfants qui ne demandent pas de répit, ou pas prioritairement.

Des répits qui se mettent en place de manière progressive

- Proportion importante de petits de moins de 10 ans (44 %) pour lesquels la demande de répit (longs notamment) est moindre
- Part importante d'enfants et d'adolescents au profil TSA (kadi, zakkar M buyi...) pour lesquels le répit est mis en place très progressivement.
- ou partielle
- Scolarisation/Prises en charge en semaine, retours famille en weekend
- Eloignement des lieux de vie qui rend plus compliquée un répit à la journée

Concilier les logiques potentiellement antagonistes de notre offre

- Nécessité de limiter l'offre de répit dans certaines situations pour que le projet continue de « marcher sur ses deux jambes ». Autrement dit : Pas de répit sans appui
- Pour que le répit reste une respiration pour l'enfant et l'équipe et pas un éloignement, il doit être lié à un véritable travail de transformation de l'accompagnement sur le lieu de vie habituel de l'enfant. Dans le cas contraire on passe de lieu de répit à lieu de placement
- Le répit de l'EMAPE avec répit doit s'arrêter au moment où les phases diagnostique et appui sont arrivées à leur terme. Il n'est donc pas une solution pérenne et doit nécessairement rester une solution parmi d'autres, active pendant le temps d'intervention de notre service.

Perspectives pour le répit :

Montée en puissance liée à :

- L'augmentation du nombre de jeunes accompagnés (+ 10 en décembre)
- Plusieurs jeunes autistes avec lesquels l'accès au répit a été travaillé de manière progressive et qui sont désormais prêts à y dormir
- Développement du relais aux AF (baluchonnage)

Observations concernant le répit :

A noter des situations demandant plus d'accompagnement que prévu dans le projet initial : Deux PLV pour l'accueil sur plusieurs jours d'un mineur protégé (autisme + TDI avec comportements défis important et peu d'autonomie). C'est nécessaire :

- Pour assurer l'accompagnement rapproché
- Pour gérer parallèlement les "fonctions supports" (cuisine, ménage, courses)
- Pour pouvoir sortir avec lui en toute sécurité
- Pour travailler, en lien avec l'équipe mobile et la psychologue à l'observation dans le cadre de la démarche diagnostique (analyse fonctionnelle) et construire des outils à destination des professionnels du lieu de placement.
- Pour construire un « kit de répit » en vue d'un accompagnement plus adapté à ses particularités sur son lieu de placement et les futurs lieux de répit, à l'issue de l'intervention de l'EMAPE avec répit.

L'importance de la formation pour les professionnels de l'EMAPE

- Formations en interne :
 - Psychiatrie générale
 - TND
 - ABA
 - Comportements défis
 - Colloque TND Brignais
- Formations par prestataires extérieurs :
 - REACT (neurodiff)
 - BARKLEY (neurodiff)
 - FALC (ADAPEI)
 - vineland 2 (CRA)
 - Diva young
 - Grille d'Evaluation de la Douleur pour les personnes Déficiante Intellectuelle (GED-DI) (CRA)
 - Atelier formation outil grid 3 Communication alternative augmentée (inclutec)
 - Formation PLV (Ocellia/Acolea)
 - Etc.
- Webinaires et formations en visio :
 - Comportements défis (Ideereka), Aide numérique, Dunn2, syndrome d'alcoolisation fœtale (APPEA), etc.
- Stages ACOLEA SESSAD PCPE Grigny

L'EMAPE propose des sensibilisations aux professionnels de la protection de l'enfance

Quand ?	Où ?	Thématique
22/08/2023	SLEADO de St Fons	TSA
12/10/2023	MECS Claire Demeure	TSA
19/10/2023	Pouponnière de Frontenas	TSA
Novembre 23	FA	TDA-H
21/11/2023	MECS du Dr Yvert	TDA-H
Décembre 23	FA	TDA-H
Décembre 23	Fratrie mineur accompagné	TSA
15/01/2024	SLEADO de Corbas	TSA
30/01/2024	FAU de Lentilly	TSA
Janvier 24	PLV Heaven	TSA
Mars 24	MDM 9ème Lyon	TSA

Communication :

Dans cette phase de démarrage de notre service, il est essentiel de le faire connaître. En plus des rencontres des professionnels des établissements de protection de l'enfance, au gré de nos interventions, nous partons à la rencontre de partenaires potentiels :

- Présentation de l'EMAPE avec répit dans les MDM/MDR
 - Vaise
 - Vaulx en Velin
 - Villefranche
- Rencontre partenaires médico-social :
 - ESMS (IME Marguerites, IME Yves Farge, Terranga, pôle TSA 69 DITEP Les liserons, IME Pierre de Lune, IME Perce neige, DIME Jean Fayard, SESSAD renforcé La Passerelle...)
 - Rencontre réseau
 - Plusieurs PCO, école ATYS, métropole aidante, journée nationale des aidants, EMAS, ADEA Présence, Une Souris Verte, 2 Petits pas pour demain...

5. Locaux et moyens matériels

Au niveau entretien-maintenance, pas d'incident important à relever compte tenu du caractère récent des bâtiments inaugurés début 2019. Toutes les malfaçons qui ont donné lieu à des dommages ouverts sont en cours de l'être avec l'OPAC, propriétaire des locaux.

L'IMPRO est doté d'un E-carnet, registre de sécurité dématérialisé qui permet de compiler tous les rapports et données relatives à l'entretien et la maintenance de l'établissement.

La présence de l'EMAPE dans les locaux de l'IMPRO, la création du SESSAD et la transformation de l'établissement en DIME, nous amène à repenser l'agencement de nos locaux. Cette réflexion est indispensable pour garantir des espaces adaptés aux jeunes que nous accueillerons dans le cadre du DIME compte tenu de leurs profils différents (DI ; TSA...).

Le budget transports des usagers est chaque année de plus en plus important et bien en-deçà des besoins compte tenu de l'évolution des modalités d'accueil du public. Dans une perspective de passage en DIME, les jeunes sont davantage accueillis en externat et en internat séquentiel, ce qui accroît les dépenses en termes de transport (malgré l'évolution de 3 personnels agents d'entretien qui ont glissé sur des postes de maîtresses de maison en assurant une partie de ces transports ou l'encouragement des parents à les assurer eux-mêmes). A terme, le recrutement sur un secteur géographique plus restreint contribuera à diminuer le coût (certains jeunes étant encore domiciliés au nord du Rhône). Cette dépense est aussi fluctuante en fonction des soins extérieurs des jeunes (principalement pour les rendez-vous en CMP/ CATTP et hôpitaux de jour).

6. Perspectives 2024

2024 sera marquée par :

- la poursuite de la mise en œuvre de la transformation de l'IMPRO en DIME conformément à notre plan d'action.
- La poursuite de nos actions telles que définies dans le CPOM 2023-2027
- la poursuite du développement de l'EMAPE

